

## II . Document d'orientation et d'objectifs - DOO

### Annexe 1 : Carte de la trame verte et bleue (TVB)



Projet arrêté le 28.02.2025

#### LES RESERVOIRS

- Objectif 12 : Protéger les réservoirs de biodiversité terrestres (zonage environnemental de protection forte, cœur de biodiversité PNR et boisement supérieur à 20 ha)
- Objectif 126 : Concilier préservation écologique et maîtrise des activités humaines en mer ou à l'interface terre-mer (zonage environnemental en mer / cœur de biodiversité et espace remarquable PNR)
- Objectif 20 : Assurer la valorisation et la préservation des cours d'eau

#### LES ZONES DE PERMEABILITE

- Objectif 14 : Zones de perméabilité écologique forte à conserver (ZNIEFF2 / zones RAMSAR / zones humides / sites naturels remarquables identifiés au PNR / secteurs de bocage dense)
- Objectif 15 : Zones de perméabilité écologique à renforcer (secteurs de bocage fonctionnel avec des enjeux de conservation prioritaires et corridors diffus du PNR)
- Objectif 16 : Principes de connexion à renforcer (secteurs prioritaires de remailage biologique)

#### LES RUPTURES

- ▲ Objectif 21 : Favoriser la restauration de la continuité écologique des cours d'eau / Localisation des obstacles perpendiculaires aux cours d'eau
- Objectif 17 : Franchissement écologique à améliorer (ruptures majeures)
- Objectif 17 : Franchissement écologique à améliorer (ruptures secondaires)

#### CONTEXTE

- Espace à dominante agricole et naturelle
- Périmètre PNR
- Limites communales

#### Principales infrastructures linéaires

- route à 2x2 voies
- autre route > 5000 v/jour
- - - voie ferrée à 2 voies

#### CONTEXTE HORS PAYS DES COMMUNAUTES DE SAINT-MALO

- Cours d'eau principaux
- Réservoirs de biodiversité (zonage environnemental de protection forte, cœur de biodiversité PNR et boisement supérieur à 20 ha)
- Milieu boisé
- Enveloppe urbaine

